



## Procès-verbal de la REUNION du 02 FÉVRIER 2023

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Christine Déprèle, Mme Nicole Saint-André, Mme Claudine Verdolini.

Absente excusée : Mme Isabelle Durand.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Séverine Renaud.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Leila Brahimi et Philippe Labaune du Collectif Artistique « Le Lieu-Dit », venus présenter leur association et plus précisément son fonctionnement, ses motivations et objectifs.

### . 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

**\*DEL.01 /2023 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre dernier.

*Adopté à l'unanimité.*

### . 2/ Finances

Résultats provisoires 2022

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Report du résultat 2021	Résultat de clôture 2022
<b>Investissement</b>	597 935.81 €	423 645.14 €	-174 290.67 €	327 506.34 €	153 215.67 €
<b>Fonctionnement</b>	333 981.59 €	485 233.23 €	151 251.64 €	0.00 €	151 251.64 €
			<b>-23 039.03 €</b>	327 506.34 €	<b>304 467.31 €</b>

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des résultats provisoires dans l'attente du compte administratif et du compte de gestion définitifs qui seront approuvés lors de la prochaine séance. Il indique que le résultat de fonctionnement est relativement satisfaisant malgré la hausse de certaines charges (coût de l'énergie et frais de fonctionnement de la salle des sport) et la baisse des dotations de l'Etat. Le résultat d'investissement, quant à lui déficitaire, s'explique par le report sur 2023 du versement des subventions suivantes :

Aménagement du cimetière	Région	33 072.00 €
Micro-Crèche	CAF	114 000.00 €
Micro-Crèche	COR	40 000.00 €
Micro-Crèche	DETR	78 260.00 €
<b>TOTAL à percevoir</b>		<b>265 332.00 €</b>

- ☑ **\*DEL. 02/2023 : Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**  
Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

*Adopté à l'unanimité.*

- ☑ **Demandes de subvention**

En prévision de la réalisation du programme de travaux 2023 et de l'élaboration du budget primitif, le Conseil Municipal décide de solliciter deux subventions :

- l'une au titre de la DSIL 2023 pour les travaux de restructuration et de mise en accessibilité du parking et des abords de la salle des fêtes et de la salle de sport (**\*DEL. 03/2023**) ;
- la seconde auprès de la Région pour les travaux de réfection du terrain de tennis (**\*DEL. 04/2023**).

*Adopté à l'unanimité.*

### **3/ COR : Adhésion au service au service commun Assistant de prévention**

**\*DEL. 05/2023** : Afin de répondre aux obligations de la commune en matière de sécurité et de prévention et devant la difficulté à confier cette mission en interne, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service mutualisé « Assistant de prévention » proposé par la COR et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la COR.

Les missions de ce service sont :

- Rédaction, mise à jour et application du document unique
- Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste
- Veille juridique et information des agents
- Prévention, gestion et analyse des accidents de service
- Participation aux comités techniques et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le coût de ce service est à ce jour de 0.3% de la masse salariale.

*Adopté à l'unanimité.*

### **. 4/ Versement d'une subvention au RASED (Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté)**

**\*DEL. 06/2023** :

Afin de permettre la continuité et la pérennité de ce service dans les écoles, le Conseil Municipal décide de verser une subvention au RASED d'un montant de 1.08 € par élève.

*Adopté à l'unanimité.*

### **. 5/ Révision de la carte communale et projet de lotissement**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion qui s'est tenue en mairie le 18 novembre dernier, le Sous-Préfet a donné son accord pour expertiser la faisabilité de la parcelle cadastrée n°106 section ZH avec l'obligation de réaliser un plan d'aménagement du site.

Une réunion a eu lieu début janvier avec l'OPAC du Rhône, INGEPRO, AUE pour lancer cette nouvelle étude qui sera réalisée par AUE et financée par l'OPAC. Le relevé topographique ayant déjà été fait, le rendu de l'étude est attendu pour fin mars.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des négociations avec le propriétaire de la parcelle et estime que ce projet, même s'il sera coûteux et difficile à rentabiliser, est vital pour la commune qui ne dispose plus à ce jour de terrains constructibles.

## . 6/ Bâtiments communaux

### ☑ Travaux à la salle des fêtes

Les travaux déjà réalisés dans la cuisine donnent satisfaction. La 2<sup>ème</sup> tranche va débiter prochainement avec le remplacement des fenêtres.

Suite à plusieurs demandes, le Conseil Municipal valide l'achat d'un lave-vaisselle. Deux devis ont été sollicités ; le choix final sera fait dès que possible.

### ☑ Salle de sport

Des infiltrations d'eau ont été constatées à l'intérieur de la salle et devant la porte d'entrée. Une démarche a été entreprise auprès de Groupama dans la cadre de l'assurance dommages ouvrage souscrite au début des travaux de construction. L'expert mandaté doit intervenir le mercredi 08 février à 14h00.

### ☑ Bibliothèque et salle des Seniors

Le Conseil Municipal a été alerté par les utilisateurs que ces 2 salles ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Force est de constater que ce lieu n'est plus adapté et qu'il sera difficile de le rendre plus accessible. Les élus se demandent s'il ne serait pas préférable de le déplacer.

## . 7/ Voirie

### ☑ Bornage de la parcelle cadastrée n° 226 section ZH à « Vigue »

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été délivré sur cette parcelle à la Société Towercast pour la construction d'une antenne. La parcelle a fait l'objet d'une délimitation partielle en date du 06 janvier dernier par un géomètre. Bien que conviée, la commune n'a pas été représentée lors du bornage. Dans les jours qui ont suivi, il a été constaté la présence de bornes dans le chemin forestier. Après avoir tenté à plusieurs reprises de contacter le géomètre, le propriétaire du terrain a finalement confirmé que la clôture sera décalée pour que la servitude de passage sur le chemin puisse s'exercer.

### ☑ Compte-rendu de la réunion de la commission Voirie du 21 janvier

⇒ La commission est favorable à la réfection de 2 chemins forestiers :

- chemin de Frogna (du quai de Provvedi à la limite avec Poule-les-Echarmeaux)
- colline de La Douzette

La Région propose en effet un dispositif d'aide à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal valide ce projet ainsi que le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

⇒ En matière de voirie communautaire, deux projets sont à l'étude à la COR : soutènement du chemin à La Douzette vers la maison de Mado Cornier et canalisation des eaux de ruissellement vers l'entreprise GIRAUD TDT.

## . 8/ Projets 2023

### ☑ Parking et abords de la salle des fêtes et de la salle de sport

INGEPRO a réalisé un plan d'aménagement et une étude qui serviront pour le dossier de demande de subvention. Le Conseil Municipal décide de solliciter plusieurs devis pour la réalisation des travaux.

### ☑ Muti-commerce :

Le projet de déplacement du multi-commerce est toujours d'actualité. Il a été soumis à 2 architectes qui doivent faire une offre pour la réalisation de l'étude de faisabilité. Une commission est constituée pour porter le projet ; elle sera composée d'élus, de Véronique Ducrot et des commerçants.

Dans l'attente de la réalisation de cette opération, il est prévu d'aménager une terrasse pour le bar.

- ☑ Réfection du terrain de tennis :  
Deux entreprises ont été contactées et les deux devis avoisinent les 25 000.00 € HT. Le Conseil Municipal demande à la commission Bâtiments d'étudier les 2 offres et, à prix égal, de retenir la plus satisfaisante.
- ☑ Aménagement et sécurisation des abords du collège :  
Bien que ce projet soit quelque peu reporté en raison des travaux d'enfouissement de la ligne HTA, il a été demandé à INGEPRO de faire une proposition financière pour l'étude de faisabilité de ce projet et le relevé topographique. Le Conseil Municipal valide ces 2 devis.

## **. 9/ Point sur la Maison d'Accueil Spécialisée**

Les travaux ont enfin repris et devraient être terminés en début ou fin de l'été. Les 20 premiers résidents semblent maintenant bien acclimatés dans leur nouveau lieu de vie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une visite de l'établissement le mercredi 15 février à 14h00 (rendez-vous en mairie).

## **. 10/ Commission Communication**

Après plus de 2 ans de crise sanitaire, Monsieur le Maire propose de relancer des animations sur Claveisolles pour retisser du lien.

- ☑ Passage du Tour de France le 13 juillet  
Le Conseil Municipal souhaitant mettre en valeur la commune lors de cet événement, la commission propose de :
  - Réunir les associations et toutes les personnes volontaires le 22 février 2023 à 19h00 à la salle des fêtes,
  - Animer le village avec des vélos et des sapins fleuris,
  - Demander aux habitants de décorer leur maison,
  - Faire un slogan en bois vu du ciel à la Casse Froide
  - Mettre en place 2 buvettes (à la Casse Froide et sur le parking en bas la crèche)Des crédits seront inscrits au budget primitif.
- ☑ Fête du 14 Juillet  
Le Conseil Municipal décide de relancer la fête du 14 juillet sous la forme d'un grand pique-nique au Mont Soubran comme cela se faisait déjà.
- ☑ Estivales des Douglas  
L'idée est de s'inspirer de ce qui se fait dans plusieurs communes (Chiroubles, Fleurie, Amplepuis, ...) en organisant chaque mercredi de la période estivale un repas champêtre. Le Conseil Municipal va proposer aux Interclasses de s'occuper de l'organisation à tour de rôle. Reste à définir la période et le lieu. Nicole Saint-André, Thomas Dumontet et le Maire se proposent pour rencontrer les organisateurs de Chiroubles et Fleurie.

## **. 11/ Mise en place d'une animation agricole**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'analyse des chiffres sur l'évolution de l'agriculture à Claveisolles est relativement préoccupante. Christine Déprèle et lui-même ont rencontré dernièrement Philippe Bonnet, Ladislav Potowski et Denis Longin (Beaujolais Vers votre avenir) pour échanger sur ce sujet. Il a été décidé de rencontrer tous les agriculteurs de la commune pour recueillir leur avis sur les projets et actions utiles à engager pour maintenir une agriculture vivante sur la commune. Un courrier sera adressé à tous les agriculteurs de la commune pour leur expliquer la démarche.

## . 12/ Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 652 habitants (source INSEE).
- La Journée de la Résistance aura lieu le dimanche 25 juin à La Douzette.
- Urbanisme :
  - ⇒ Demandes en cours d'instruction

DP 069 060 23 00001	M. POUSTOLY Eric	Création d'une véranda <i>176 Impasse du Plat des Granges</i>
PC 069 060 23 00001	M. et Mme LACOTE Franck et Chantal	Surélévation et extension d'une maison d'habitation <i>Route de Vigue</i>

- ⇒ Une formation « Autorisations d'urbanisme » est organisée par la COR à destination des élus du territoire les samedis 18 mars et 1<sup>er</sup> avril de 9h00 à 13h00 à la Maison de l'Europe.
- Françoise Raynaud fait remarquer qu'il faut être vigilant lorsque la salle de sport a une utilisation autre que sportive car le sol pourrait être abimé très vite.
- Le Club de Basket du Perréon a demandé à utiliser la salle de sport de Claveisolles pendant les travaux de leur salle. Le Conseil Municipal décide de leur appliquer le même tarif que celui du Club de badmington.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,  
*Séverine Renaud*

Le Maire,  
*Dominique DESPRAS*